

Avis de constitution

SOCIETE « INTERNATIONAL BRIGHT ACADEMY »

Siège ABIDJAN MARCORY ZONE 4, Lot 499, Ilot 52

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26 Mai 2024, et enregistrés au CEPICI le 10 Juin 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « INTERNATIONAL BRIGHT
ACADEMY »

Objet : l'organisation d'activités sportives et loisirs; l'exploitation de centres de formation sportif; la conception, l'achat et la vente d'équipements sportifs; la fourniture de services de restauration et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous les biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes les sommes auprès de tous établissements financiers avec la possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN MARCORY ZONE 4, Lot 499, Ilot 52

Dirigeant(s) M ASSEU ASIAH PATRICK (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-07112 du 18/07/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°43428/GTCA/RC/2024 du 18/07/2024

